



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Toulouse, le 25 juillet 2024

DREAL - Direction énergie connaissance
Département de l'autorité environnementale

ae.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
Téléphone : 05 61 58 55 34

Le directeur régional
à

Monsieur le Maire
Commune de muret

27, rue Castelvielh
BP 60207
31600 MURET

Saisine de l'autorité environnementale pour avis – Accusé réception

Numéro d'enregistrement de la demande : 2024-013580
Collectivité : Commune de muret
Procédure : Demande d'avis sur la révision du PLU de Muret (31)
Localisation : la commune de Muret - le département de Haute-Garonne

date de réception du dossier : 19 juillet 2024

Vous avez saisi la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie pour avis sur le projet référencé ci-dessus, comprenant une évaluation environnementale, au titre de l'article R.122-21 du code de l'environnement.

J'accuse réception de ce dossier en date du 19 juillet 2024 et vous informe que, conformément à l'article R.122-21-IV du code de l'environnement, l'avis de la MRAe vous sera fourni dans un délai de trois mois à compter de la date de réception soit le 19 octobre 2024, pour être joint au dossier d'enquête publique. Au-delà de ce délai, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

La cheffe de département autorité environnementale

Fabienne ATHANASE